



IMMOBILIER

Le devoir de Conseil & ses Jurisprudences

Objectifs opérationnels :

Le stagiaire doit être capable, à l'issue de la formation de :

- Connaître l'étendue du devoir de conseil de l'agent immobilier
- Eviter les risques de contentieux

Attestations :

- Attestation de fin de formation

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

- Méthodes pédagogiques participatives et interactives (centrées sur l'apprenant)
- Apports théoriques, exposés de techniques.
- Partages d'expérience et ateliers de simulation
- Support remis en fin de formation pour certaines formations (guide mémo technique, synthèse)

Contact :

formationcontinue@limoges.cci.fr
05 55 45 16 16

Durée :

1 jour (Soit 7h00)

Modalités d'inscription – Délai d'accès

Inscription selon programmation et/ou calendrier : nous consulter

Tarif-financement :

Possibilités de prise en charge : nous consulter

Pré-requis :

Aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Locaux, formations, certifications, examens : 100% Handi Possible



IMMOBILIER

Le devoir de Conseil & ses Jurisprudences

Programme :

- Origine de l'obligation de conseil
- Etendue du devoir de conseil
- Limites au devoir de conseil
- La mise en cause de la responsabilité de l'agent immobilier
- La sanction du défaut de conseil : cas de jurisprudence